

Conseil d'Administration
du 11 décembre 2009

Proposition de procès-verbal

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du CA du 6 novembre 2009,
 - Information du Président
 - Information sur la démarche de labellisation de la politique d'égalité Femmes/Hommes,
 - Délibération sur le budget 2010
 - dont budget de la formation continue
 - dont attribution de subvention aux associations,
 - Délibération sur les modifications des statuts du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) « Université Lille Nord de France »,
 - Délibération sur les procédures d'accompagnement des enseignants-chercheurs,
 - Débat sur la Prime d'Excellence Scientifique (PES),
 - Délibération sur des modifications apportées à la charte des associations,
 - Questions diverses.
-

Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,

Etaient Présents :

- Collège A : M. Alain CAPPY, M. Jean D'ALMEIDA, M. Francis GUILBERT, M. Pierre LOUART, M. Jean-François PAUWELS, M. Moussa NAIT ABDELAZIZ,
- Collège B : Mme Pauline LAFITTE, M. Robert LITWAK, M. Yann SECQ, M. Christophe VUYLSTEKER, M. Nicolas POSTEL,
- Collège BIATOSS : M. Claude VIEVILLE, Mme Catherine SION, M. Yves NOEL,
- Collège USAGERS : Melle Hélène DUCOURANT, M. Simon ENTE, M. Geoffrey BOSSU,
- Personnalités extérieures : Mme Marie-José AYME (MEDEF).

Etaient excusés (et Procurations) :

- M. Jérôme RIEDI (procuration à Christophe VUYLSTEKER)
- M. Alain CAPPY (procuration à Jean D'ALMEIDA)
- M. Bruno DESPREZ (Entreprise Florimond Desprez) (procuration à Marie-José AYME)
- M. Thierry LEPERS (Comité Grand-Lille) (procuration à Marie-josé AYME)
- M. Didier LOUVET (CGT) (procuration au Président Philippe ROLLET)

- *Mme Olfa LAFORCE (Conseil Régional)* (procuration à Catherine SION)
- *M. Michel-François DELANNOY (LMCU)* (procuration au Président Philippe ROLLET)
- *M. Amaury LE BRETON* (procuration à Simon ENTE)
- *M. Claude VIEVILLE* (procuration à Yann SECQ de 14 h 25 à 16 h)
- *M. Pierre LOUART* (procuration à Claude VIEVILLE à compter de 17 h 30)
- *M. Nicolas POSTEL* (procuration à Christophe VUYLSTEKER à compter de 18 h)

Etaient présents (à titre consultatif ou invités) :

- *Secrétaire Général* : M. Patrice SERNICLAY,
- *Vice-président du Conseil d'Administration* : M. Francis MEILLIEZ,
Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire : M. Salah MAOUCHE,
Vice-président du Conseil Scientifique : M. Isam SHAHROUR,
Vice-président Valorisation du Potentiel Humain : M. Jean-Philippe CASSAR,
Vice-président Vie Etudiante : Mme Sandrine ROUSSEAU,
- *Directrice du Service Universitaire de Développement Economique et Social (SUDES)* : Mme Martine CARETTE,
- *Directrice des Ressources Humaines* : Mme Marie-Claude PARENT,
Responsable du Service budget et conventions : Mme Joëlle EMPIS,
Responsable des Affaires Juridiques : M. Xavier FURON,
Chargée des affaires statutaires et secrétaire de séance : Mme Christel VERRUE.

Le conseil débute à 14 h 25 par la présentation de l'ordre du jour par le Président. Le vice-président du conseil d'administration, Francis MEILLIEZ, précise que le point « Délibération sur des modifications apportées à la charte des associations » devra d'abord être soumis pour avis au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) ; il est donc reporté à une prochaine séance du CA.

1) Approbation du procès-verbal du 6 novembre 2009

Le Président présente la demande de modification formulée par écrit par Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) sur son intervention à la page 13.

En séance, Robert LITWAK (SNESUP-FSU/CGT-SUP) demande que le mot « exorbitant », à la page 7, soit remplacé par le mot « important ».

En séance également, Simon ENTE (SUD étudiant-e) demande la modification suivante à son intervention, page 6 : « Simon ENTE (SUD étudiant-e) demande quel est le rôle de la régie à la Faculté de Sciences Economiques et Sociales et s'interroge sur la pertinence du système de badges prévu à Polytech'Lille ».

Enfin, Pauline LAFITTE (Dynamisme, Pluralité & Engagement) signale une erreur d'orthographe sur le nom du directeur de l'UFR de Mathématiques, Mostapha MBEKHTA, page 2.

Après prise en compte des modifications, le Président soumet le procès-verbal au vote du conseil :

Approuvé par 20 voix pour et 1 non prise de part au vote (délibération n° 2009-80-1).

Yves NOEL (A & I - SNTPEs UNSA EDUCATION) demande que le point portant sur les modifications des statuts du PRES soit remonté dans l'ordre des points traités.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) rappelle qu'il y a déjà eu des interventions dans les ordres du jour et appuie la demande d'Yves NOEL.

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité & Engagement) estime que tous les points de l'ordre du jour sont également importants.

Le Président propose d'intervertir les points « Débat sur la Prime d'Excellence Scientifique (PES) » et « Délibération sur les modifications des statuts du PRES Université Lille Nord de France ».

2) Information du Président

Le Président informe le conseil d'une réunion au ministère avec les présidents d'université et directeurs d'école d'enseignement supérieur de la région. Il a été rappelé, devant le directeur des partenariats du CNRS, que cet organisme doit considérer les établissements comme des interlocuteurs à part égale.

3) Information sur la démarche de labellisation de la politique d'égalité Femmes/Hommes

La vice-présidente chargée de la Vie Etudiante, Sandrine ROUSSEAU, est invitée à présenter ce point d'information. Elle explique que le « label égalité », promu par l'AFNOR, a pour objectif de certifier les démarches d'égalité femmes/hommes dans les entreprises. La seule collectivité territoriale labellisée à ce jour est la ville de Rennes. Un travail a été réalisé avec deux membres de groupe de travail et avec l'AFNOR. Le dossier a été jugé recevable par l'AFNOR, eu égard au bilan de la situation et à la volonté politique de promouvoir l'égalité femmes/hommes. La vice-présidente présente ensuite les indicateurs que l'université se propose de suivre dans les trois prochaines années ; il s'agit essentiellement d'indicateurs relatifs à l'accès aux promotions ou aux concours.

Le Président ouvre le débat.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) demande pourquoi la loi relative à l'obligation de recrutement de 33 % de femmes ne s'applique pas tout simplement. Il réitère une demande régulièrement formulée pour que les documents et comptes-rendus soient disponibles pour tous les personnels sur l'intranet de l'université ; il affirme que des personnels n'ayant pas accès à l'information se plaignent de ne pas pouvoir réagir sur des sujets qui les concernent. Il ajoute que les ordres du jour des conseils de l'université ne sont pas accessibles à l'ensemble des personnels. Enfin il s'interroge sur l'objectif qui conduit à cette demande de labellisation : est-ce une question d'image que nous voulons améliorer ?

Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité & Engagement) rejoint la question précédente. Il considère qu'il faut commencer par le respect systématique de l'ordre alphabétique en employant l'expression « femmes/hommes » plutôt que « hommes/femmes ». Il se dit gêné par les items retenus et les modes de calcul ; il se refuse à voter sur des progressions en terme de pourcentages sans avoir de taux de départ. Pour les comités de sélection, il rappelle que, dans certaines disciplines, le respect d'une parité est mathématiquement impossible. Il considère qu'il est nécessaire de se doter d'objectifs réalisables.

Sandrine ROUSSEAU rappelle que la loi impose le recrutement de 33 % au minimum d'un genre quel que soit le concours de la fonction publique. En ce qui concerne les comités de sélection, une moyenne de 33 % sur tous les recrutements de l'université ne lui semble pas un taux irréalisable. L'université étant actuellement très loin de ce taux, une marge de progression lui semble tout à fait possible.

La vice-présidente s'engage à diffuser l'ensemble des documents sur l'intranet, afin que les personnels puissent y avoir accès.

Concernant la question sur l'utilité du label, Sandrine ROUSSEAU indique que la démarche « égalité femmes/hommes » est en cours à Lille 1 depuis deux ans, avec 3 à 4 passages devant les conseils. Cependant elle observe que la situation n'a pas évolué ; l'équipe de direction a été amenée à penser que l'université aurait besoin d'incitation pour progresser. L'idée de faire un audit externe vise à créer une émulation collective pour faire avancer les choses. Par ailleurs, un effet d'image et d'entraînement est effectivement recherché pour Lille 1 et pour l'ensemble des universités.

S'agissant de la question de Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité & Engagement), la vice-présidente précise que les taux de départ n'ont pas été mentionnés mais ils existent et ont déjà été communiqués.

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité & Engagement) estime que trop d'importance est accordé à la question des comités de sélection. Pour lui, le vrai problème est ailleurs : il s'agit d'encourager les femmes à préparer des doctorats. Il cite l'UFR de Mathématiques qui comptait, il y a une vingtaine d'années, douze femmes parmi les professeurs d'université ; elles ne sont plus que trois à ce jour. La situation s'est donc fortement dégradée.

Nicolas POSTEL (SNESUP-FSU/CGT-SUP) souhaite exprimer le soutien de sa liste à la démarche de labellisation proposée.

Concernant les viviers des comités de sélection, Sandrine ROUSSEAU remarque que les animateurs de viviers n'auraient pas intégré la consigne et que l'information doit être plus amplement reprise. Elle considère par ailleurs qu'être membre d'un comité de sélection fait partie des moments importants de la carrière d'un enseignant-chercheur. Elle rappelle que l'université regroupent actuellement 42 % de femmes parmi les étudiants et 15 % parmi les professeurs.

Le Président rappelle que la démarche adoptée en matière d'égalité femmes/hommes est une démarche d'acculturation. La labellisation s'inscrit dans cette perspective. Il soumet le principe de la labellisation au vote du conseil :

Avis favorable par 23 voix pour et 1 abstention (délibération n° 2009-80-2).

4) Délibération sur le budget 2010

Le Président procède à la présentation du budget 2010 après avoir insisté sur le travail important des services concernés. Il évoque la visite des Inspecteurs Généraux de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche (IGAENR), en notant que la procédure budgétaire menée par l'université Lille 1 a été jugée innovante et en avance.

A. Budget par nature :

Après avoir présenté ce budget, le Président ouvre le débat.

Robert LITWAK (SNESUP-FSU/CGT-SUP) se dit « étonné et content » du niveau peu élevé du prélèvement sur fond de roulement et demande comment s'explique la différence de niveau par rapport à l'année précédente. De plus, il demande si le financement des mesures d'équivalence TP/TD a été prévu dans ce budget.

Le Président indique que la subvention d'équilibre du CUEEP était particulièrement importante l'année dernière ; cela était dû en particulier à un changement comptable que nous n'avions pas souhaité étaler sur plusieurs années. La diminution du fond de roulement est influencée par l'évolution de la subvention

d'équilibre au CUEEP. L'année dernière, un prélèvement sur le fond de roulement avait aussi permis de faire face à certaines dépenses. Il s'agissait de permettre à l'université d'assurer l'ensemble de ses missions. Les conditions d'équilibrage du budget 2010 sont très différentes de celles du budget 2009. En ce qui concerne la question du financement des mesures du décret sur le statut des enseignants-chercheurs, le Président précise que ce n'est pas intégré au budget dans la mesure où l'incertitude persiste par rapport à ce financement.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) demande à combien s'élève les reliquats non dépensés en fin d'année.

Le Président rappelle que la réponse est apportée lors de la présentation par l'agent comptable du compte financier qui a eu lieu en mars-avril 2009.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) rappelle une forte recommandation contenue dans l'expertise de l'agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) de ne pas recourir à un vote du budget en déséquilibre. Il pense que le passage aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE) nécessite le vote d'un budget en équilibre.

Le Président souligne qu'il est toujours possible de voter un prélèvement sur fond de roulement, notamment pour financer des opérations d'investissement. Cependant il est préférable d'anticiper au cours de la préparation budgétaire plutôt que de faire une DBM en cours d'année. La remarque de l'AERES repose sur l'audit portant sur les aspects comptables réalisé en 2007 par la Trésorerie Générale ; il concluait sur les nécessaires améliorations, notamment sur les ressources affectées qui ont été revues. L'agent comptable s'emploie à améliorer les fonctionnements. Les remarques faites relèvent du comptable et non de l'ordonnateur, ce dernier étant toutefois très attaché à ce que les choses évoluent dans le bon sens.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) déplore la non présentation du budget du Service des Activités Industrielles et Commerciales (SAIC) qui représente 5 687 000 €, cette année comme les deux années précédentes. Cette absence de présentation pose un problème certain pour le vote du budget.

Le Président rappelle qu'il convient de distinguer trois points :

- l'ensemble des choix politiques portent sur le budget de l'université stricto sensu,
- s'agissant des deux services à comptabilité distincte (SACD), il précise que
 - pour le Domaine Universitaire Scientifique de Villeneuve-d'Ascq (DUSVA), le budget a été validé par les différents partenaires du DUSVA et a été présenté au CA,
 - pour le SAIC, le budget est évaluatif, c'est à dire qu'il doit simplement permettre au SAIC de fonctionner.

Le Président rappelle qu'une séance complète du CA sera consacrée à l'innovation et la valorisation à l'université et traitera par conséquent du SAIC.

- Le budget du Service Inter Universitaire (SIU), GIP Eiffel, permet à Polytech'Lille de suivre l'ensemble des concours du réseau des écoles polytechniques universitaires.

Les trois derniers budgets, représentant environ 12 000 000 €, s'ajoutent au budget de l'établissement en formant le budget consolidé de l'ordre de 90 000 000 €.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) formule une demande récurrente de date pour la tenue du conseil du SAIC. Il considère que, si une seule personne « porte plusieurs casquettes (recherche – valorisation – études doctorales) », il s'agit d'un choix politique. Selon lui, ce choix entraînerait des retards dans la convocation du conseil du SAIC.

Isam SHAHROUR rappelle qu'une partie des contrats de recherche est gérée par le SAIC et l'autre partie par les organismes de recherche. Il indique que son ambition est d'avoir une vision d'ensemble au travers du bilan d'un exercice. Il pense organiser une présentation sous forme de bilan de l'ensemble de la gestion des contrats. Par ailleurs se pose la question du montant des prélèvements (4 % actuellement)

sur les contrats de recherche qui permettent de faire fonctionner le SAIC : le conseil de gestion aura à se prononcer sur ce point dès qu'un état des lieux précis aura pu être réalisé.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) demande si cette présentation peut être faite simultanément avec le compte financier.

Le Président fait ensuite un commentaire sur le budget de gestion. Il s'agit d'une structuration des dépenses et des recettes par grandes destinations correspondant aux missions confiées à l'université. Les nomenclatures utilisées sont pour une large part imposées par le ministère. Ce budget permet à l'établissement de disposer d'une synthèse de la façon dont l'établissement porte ses missions. Il a été instauré en 2006 à Lille 1.

Le Président détaille les grandes lignes de ce budget :

- pour la formation initiale : 36 %
- pour l'ensemble formation initiale + formation continue : 43 à 44 %
- pour la recherche : 20 %
- pour la vie étudiante : un peu plus de 1 %.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) indique que la liste FSU votera favorablement pour ce budget en attendant une présentation du SAIC ; par ailleurs, détenteur de la procuration de Jérôme RIEDI (CGT-SUP/SNESUP-FSU), il précise que la CGT s'abstient.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) souhaite donner une explication de son vote contre : il considère que la « promesse de campagne » selon laquelle l'équipe de direction s'engageait à ce que les conseils jouent un rôle n'a pas été tenue pour l'instant. Même s'il reconnaît les efforts importants faits sur la méthode et sur certains sujets, il constate, en ce qui le concerne, une « impossibilité d'implication » sur la plupart des sujets. Il estime que le vote du budget est le seul domaine important sur lequel le CA peut se prononcer. Il cite, comme exemple de dossiers pour lesquels il estime avoir eu un manque d'information, « le modèle de répartition pour les composantes, le modèle de répartition pour les laboratoires et les données statistiques non communiquées ».

Le Président considère que cette position n'est absolument pas fondée et très contestable.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) déclare partager en partie l'analyse de Yann SECQ (Ouverture & Indépendance). Il cite en exemple un festival organisé chaque année à Lille 1, dont il prétend qu'il « ne marche pas, et auquel l'université affecte chaque année un crédit plus important ». Il a le sentiment que les décisions sont prises avant que le conseil ait pu donner son avis, le vote se faisant sur un projet final sur lequel le CA n'interviendrait pas.

Le Président rappelle que, dans la lettre de cadrage, le conseil d'administration doit faire des arbitrages sur un certain nombre de grandes masses. Des présentations de budgets détaillés par objectifs des services et composantes sont réalisées devant le conseil. Le Président se dit en désaccord profond avec l'analyse de Yann SECQ (Ouverture & Indépendance). Il n'admet pas cette mise en cause injustifiée du travail de la direction.

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité & Engagement) précise que sa liste votera pour le budget eu égard au travail effectué. Il se dit en désaccord avec la position de Yann SECQ (Ouverture & Indépendance).

La proposition de budget consolidé et par nature est présentée par le Président puis soumise au vote du conseil :

Approuvée par 21 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention (délibération n° 2009-81).

La proposition de budget de gestion (par destination, dépenses et recettes) est présentée par le Président puis soumise au vote du conseil :

Approuvée par 21 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention (délibération n° 2009-82).

❖ *Budget 2010 de la formation continue :*

La directrice du SUDES, Martine CARETTE, est invitée à présenter

- le budget du SUDES dont les statuts prévoient qu'il doit être soumis au vote du CA. Elle annonce les objectifs pour l'année 2010 :
 - conforter et développer l'offre de formation en alternance,
 - améliorer l'offre de formations « courtes »,
 - amplifier les actions d'accompagnement des entreprises sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),
- le budget consolidé de la formation continue (FC) représentant la somme des budgets formation continue de quatre composantes, le SUDES, le CUEEP, l'IAE et l'IUT « A ».

Elle présente ensuite le résultat de l'activité formation continue 2008 des composantes. On notera les résultats suivants :

- chiffre d'affaires FC supérieur à 500 000 € : IUT « A » et Faculté de Sciences Economiques et Sociales
- chiffre d'affaires FC de Polytech'Lille : 260 000 €
- chiffre d'affaires FC de l'UFR Informatique, Electronique, Electrotechnique, Automatique (IEEA) : 152 000 €
- chiffre d'affaires FC des UFR de Géographie et Sciences de la Terre : + de 60 000 €
- les autres composantes se situent entre 25 000 € et 49 000 €

Le Président donne la parole à l'assemblée.

Marie-José AYME regrette que produits et recettes ne soient pas regroupés sur un même tableau pour une meilleure lisibilité. Elle déplore l'impossibilité de faire la comparaison d'une année sur l'autre. Concernant les programmes MINERV et BEFLEX, elle s'interroge sur la prévision à 0 pour l'année 2010. Enfin, elle s'étonne que le Conseil Régional n'ait pas renforcé le « cheval de bataille » que représente la formation professionnelle.

Robert LITWAK (SNESUP-FSU/CGT-SUP) demande à quelle date les comptes 2008 ont été présentés aux composantes et validés par ces dernières.

Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité & Engagement) remercie Martine CARETTE pour la clarté de l'exposé. Il note la nécessité d'avoir une réflexion sur la rémunération des interventions dans les séminaires spécifiques, les enseignants-chercheurs étant mal rémunérés dans ce cadre.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) déplore que les financements de la formation continue, pour des prestations qui ne correspondent pas au domaine de compétence de l'université, deviennent nécessaires pour faire fonctionner la formation initiale.

Martine CARETTE apporte quelques précisions sur le programme MINERV. Il s'agit d'un groupement solidaire réunissant divers acteurs régionaux, l'université Lille 1 et le ministère de l'Agriculture. Au budget, c'est le montant total correspondant à l'ensemble de la convention qui a été inscrit, la part de l'université Lille 1 n'en représentant qu'une petite partie. Le programme d'une durée de 3 ans est terminé. Nous n'avons pas actuellement l'assurance de financements nous permettant de continuer cette opération. En ce qui concerne les programmes européens, il s'agit d'une activité relativement pérenne et stable. En ce qui concerne l'enveloppe du Conseil Régional, Martine CARETTE remarque qu'elle est quasiment stable.

S'agissant du budget des composantes, les bilans sont établis lorsque les factures ont été payées. Chaque composante fait un budget prévisionnel par diplôme. Les composantes valident le bilan.

Salah MAOUCHE ajoute, pour répondre à Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité & Engagement), qu'il faudrait d'abord reconnaître le temps de préparation d'une formation, puis sa juste rémunération.

S'agissant de la question de Yann SECQ (Ouverture & Indépendance), Martine CARETTE répond que les recettes de formation continue ne peuvent faire l'objet de dépenses autres que celles de la formation continue. Mais il faut noter que certains transferts de coûts ne sont pas toujours pris en compte.

Pierre LOUART (Ouverture & Indépendance) pense que l'université, pour rester dans son « cœur de cible », doit tenir compte de ses ressources. Il faut s'efforcer d'équilibrer les charges respectives de la formation continue et de la formation initiale. Le déséquilibre dont parle Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) n'est qu'apparent car les usagers de formation continue bénéficient des locaux, du chauffage, des prestations des enseignants, sans participer aux coûts à hauteur de la dépense. Il estime aussi que nous devons être conscients des prix du marché en matière de rémunération des interventions en formation continue.

Le Président soumet au vote du conseil :

- le budget du SUDES

Approuvé par 23 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions (délibération n° 2009-83),

- le budget consolidé de la formation continue au vote du conseil

Approuvé par 23 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions (délibération n° 2009-84),

❖ *Attribution de subvention aux associations :*

Le Président rappelle qu'il s'agit des subventions au Comité d'Action Sociale (CAS), à l'Association Sportive de l'université Lille 1 (ASPUSTL) et au fond social du CAS. Puis il soumet au vote du conseil les subventions suivantes :

- Comité d'Action Sociale	35 000 €
- CAS fonds social	25 000 €
- Association Sportive des Personnels de Lille 1	2 800 €

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) demande la raison de la diminution de la subvention au CAS par rapport à la subvention précédente.

Catherine SION, en tant que directrice du pôle finances pilotage, indique qu'une action est passée du budget du CAS au budget du Service Commun des Affaires Sociales (SCAS).

Approuvées par 26 voix pour (délibération n° 2009-85).

<p>5) Délibération sur la modification des statuts du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) « Université Lille Nord de France »</p>

Le Président procède à la présentation des propositions de modification des articles 2, 3, 4 et 12.1 des statuts du PRES Université Lille Nord de France.

Il a entendu les critiques concernant le manque d'informations émanant du PRES. Il rappelle cependant l'existence des commissions qui font un travail important pour la coordination régionale des établissements. Il estime que, si la structure de coopération que constitue le PRES n'existait pas, il y aurait des problèmes et il cite particulièrement le cas des masters enseignement entre les six universités publiques régionales. Sans nier les imperfections, il affirme que le PRES représente l'opportunité d'avoir un cadre institutionnel de coopération.

Le Président ouvre le débat.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) considère que se priver de la voie démocratique est un problème. Pour lui, les grands axes politiques faisant l'objet de décisions au niveau du PRES, les universités n'auront plus qu'un rôle de mise en œuvre de décisions prises par le PRES. De plus, il ne voit pas comment le PRES pourrait coordonner « la fusion » des trois universités lilloises. Il constate l'existence de financements directement attribués au PRES, contrairement à ce qui avait été prévu. Il suggère de modifier l'appellation du PRES qui, selon lui, porte à confusion, en le nommant « PRES Nord Pas de Calais » au lieu de « PRES Université Lille Nord de France ».

Marie-José AYME apprécie la mise en place de la commission des grands projets. Elle suggère d'être plus précis dans l'expression « création de comités techniques » afin que le nombre de comités ne soit pas extensible.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) pense qu'il n'y a plus lieu de refaire le débat sur le PRES, les listes s'étant déjà positionnées lors du vote des statuts du PRES. S'agissant de l'introduction de l'opération Campus dans les statuts du PRES, cela lui semble envisageable mais il estime dommage que les collectivités locales ne se soient pas positionnées plus tôt. Par contre, il se dit contre l'introduction dans les statuts du PRES du point b) de l'article 3, soit « mise en œuvre du rapprochement des universités lilloises pour la création de l'université de Lille ». Il pense que la mise en œuvre ne peut se faire qu'au sein des trois universités. Or il souligne que pour l'instant aucun « débat très net » sur ce sujet n'a encore été organisé. Enfin, il précise que les statuts n'ont pas vocation à être un outil de communication que l'on serait amené à remanier « tous les trois mois ». Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) ajoute que sa liste votera contre, si cette modification est maintenue.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) tient à remercier Isam SHAHROUR pour les documents sur la journée Valorisation. Il formule une demande récurrente, à savoir que les ordres du jour et les documents préparatoires du conseil du PRES soient diffusés aux élus des conseils des membres fondateurs ainsi que les comptes-rendus non validés pour connaître les décisions prises avant la réunion suivante. Pour lui, le fond du problème est qu'aucune discussion n'a été organisée entre les instances et les personnels des trois universités ; dans ces conditions, il estime « anormal » de confier au PRES la mission de « mettre en œuvre le rapprochement des universités lilloises pour la création de l'université de Lille ».

Yves NOEL (A & I - SNTPEs UNSA EDUCATION) fait part de son accord avec Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) et Yann SECQ (Ouverture & Indépendance). Il souligne cependant que, depuis la mise en place de ces nouvelles entités, il n'est fait mention des personnels « à aucun moment ». Il est primordial, pour lui, que les personnels soient impliqués et adhèrent au projet.

Hélène DUCOURANT (UNEF & associations étudiantes) demande d'où vient l'idée de ce « schéma directeur de la vie étudiante ».

Le Président répond que pour les questions de vie étudiante, comme par exemple, les rénovations ou créations de résidences universitaires, il faut être en capacité de faire des propositions cohérentes au niveau régional après une large concertation. Il lui paraît important d'élargir le champs des coopérations aux domaines qui nous paraissent essentiels.

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité & Engagement) exprime son accord sur les restrictions ou les oppositions émises précédemment.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) considère qu'admettre que le PRES traite des problèmes d'hébergement et de restauration, c'est « confisquer la démocratie » et confier ces questions à une « structure qui n'aura aucun compte à rendre à personne ».

Pierre LOUART (Ouverture & Indépendance) affirme que tous les établissements devront désormais s'inscrire dans des dispositifs de regroupement comme le PRES. L'existence de ce PRES de coopération oblige à des concertations et des échanges et nous conduit à abandonner le jeu des concurrences violentes que nous avons pu connaître entre les établissements. Il se dit très favorable à toutes les logiques de grands projets. Mais que le PRES ait comme mission de mettre en œuvre le rapprochement des universités lilloises lui semble inacceptable.

Le Président rappelle que le projet campus Grand Lille a émergé grâce à un fort investissement de la présidence de l'université Lille 1. Il ressent néanmoins l'inquiétude d'un certain nombre de partenaires. Quant à la phrase ajoutée à l'article 3-b) qui semble poser problème, le Président précise que rien ne pourra imposer aux trois universités lilloises de faire ce qu'elles ne souhaiteraient pas faire. Il n'y a pas de transfert de compétences à une autre institution ; les universités sont totalement maîtres du jeu dans le cadre de la loi actuelle. Le Président ajoute que les autres partenaires du PRES ont voté pour ces modifications. Le paradoxe serait que ces modifications soient votées par les instances de tous les partenaires sauf le CA de l'université Lille 1.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) demande plus de précisions sur les votes des conseils d'administration des universités de Lille 2 et Lille 3.

Le Président précise que, si le CA de l'université Lille 1 ne vote pas les modifications des statuts du PRES, la conclusion sera qu'un membre fondateur n'aura pas approuvé les modifications des statuts du PRES. Par conséquent, les nouveaux statuts modifiés ne pourront être soumis au conseil du PRES, comme le précise l'article 19. Le Président souhaiterait qu'une formulation alternative permette d'avancer sur ce sujet. Pour le Président, il est important de faire apparaître dans les statuts que le rapprochement des trois universités est un problème d'intérêt commun pour l'ensemble des établissements du PRES.

Catherine SION (SGEN-CFDT) rappelle ce qu'elle a déjà dit en commission des statuts. Elle estime qu'il faudrait atténuer le terme « mise en œuvre » à l'article 3-b).

Le Président propose le terme « appui » à la place de « mise en œuvre ». Il rappelle qu'il ne souhaite pas que l'établissement soit dépossédé de ses prérogatives.

Marie-José AYME ne comprend pas les « querelles de clochers » qu'elle observe. L'objectif doit être que les trois universités lilloises se réunissent pour que l'ensemble soit plus fort et présente une certaine cohésion.

Pierre LOUART (Ouverture & Indépendance) souhaite distinguer le résultat à obtenir du processus pour y arriver. Il rejoint le Président dans l'idée que le PRES doit souligner l'intérêt qu'il voit au rapprochement des trois universités lilloises. Il propose de remplacer « mise en œuvre » par « soutien apporté à ».

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) rappelle qu'il n'y a pas eu d'implication des élus dans le travail préparatoire pour l'élaboration du texte. Il dit ne pas comprendre que les commissions de statuts des six universités régionales n'aient pas été réunies pour ce travail.

Le Président répond que chaque université choisit d'agir selon la démarche qui lui convient. Ce qui importe est le vote des CA de l'ensemble des membres fondateurs.

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP-FSU/CGT-SUP) s'interroge sur les enjeux qui expliquent la nécessité de ces modifications des statuts. Il préfère une modification de l'article proposé plutôt qu'une suppression et approuve la proposition de Pierre LOUART (Ouverture & Indépendance) .

Le Président estime nécessaire de faire apparaître dans les statuts que le rapprochement des trois universités lilloises ne doit pas se faire contre les autres établissements mais avec eux. Cette question doit être traitée par l'ensemble des établissements partenaires.

Nicolas POSTEL (SNESUP-FSU/CGT-SUP) propose la formulation suivante : « l'accompagnement du rapprochement ».

Le Président soumet au vote du conseil la version proposée, sous réserve du remplacement de l'expression « la mise en œuvre du rapprochement des universités Lille 1, Lille 2, Lille 3 », à l'article 3-b), par l'expression suivante « l'accompagnement du rapprochement des universités Lille 1, Lille 2, Lille 3 en vue de la création de l'université de Lille ».

Approuvée par 21 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention (délibération n° 2009-86).

6) Délibération sur les procédures d'accompagnement des enseignants-chercheurs

Le vice-président chargé de la recherche, Isam SHAHROUR, est invité à présenter la note exposant les principes en matière d'accompagnement scientifique des enseignants-chercheurs.

Isam SHAHROUR indique que le texte présenté a été soumis au conseil scientifique du 4 décembre 2009. Par suite de l'analyse des projets des laboratoires et des résultats des évaluations de l'AERES, le constat suivant peut être fait :

- On compte 1060 postes d'enseignants-chercheurs à Lille 1,
- parmi les 900 enseignants-chercheurs intégrés aux projets des laboratoires, 150 sont considérés comme non-publiants par l'AERES,
- une centaine d'enseignants-chercheurs ne figurent pas dans les projets des laboratoires ; parmi eux on dénombre beaucoup de jeunes maîtres de conférences.

Le vice-président note que, par conséquent, 25 % de nos effectifs en enseignants-chercheurs ne sont pas pris en compte pour l'affectation des moyens au titre de la recherche.

L'équipe de direction propose un calendrier :

Deux mois sont prévus pour procéder à une analyse exhaustive situations individuelles des 250 collègues concernés. Le conseil scientifique fera ensuite une proposition de cadrage de projets d'accompagnement. Puis il examinera en mai les demandes liées aux projets d'accompagnement.

Le Président donne la parole à l'assemblée.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) apprécie que la question soit enfin prise en compte. Il souhaiterait cependant avoir diverses précisions. Il demande comment les collègues pourraient avoir une sorte de « droit de recours ».

Isam SHAHROUR pense qu'il n'y aura pas de problèmes pour les laboratoires non associés à un organisme de recherche. Pour les laboratoires associés, le CNRS exprime l'exigence de garder dans le périmètre du laboratoire les personnels considérés comme publiants. Cependant c'est l'affaire de l'université de définir le périmètre de ses équipes de recherche en l'actualisant tous les ans.

Le Président ajoute que le document doit être une sorte de charte interne qui peut être modifiée si le conseil le souhaite.

Robert LITWAK (SNESUP-FSU/CGT-SUP) rappelle une intervention du Président indiquant que, si des enseignants-chercheurs ont effectivement un lien avec la recherche, il n'accepterait pas leur rejet du laboratoire.

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité & Engagement) précise que, dans le cas des Unités Mixtes de Recherche (UMR), l'organisme a son mot à dire dans le cadre du contrat entre université et organisme. Il pense que l'affirmation selon laquelle l'université pourrait définir seule le périmètre de ses laboratoires n'est pas juste. Il reprend l'historique des événements ayant abouti à une proposition du CNRS relative au périmètre des laboratoires.

Le Président considère qu'il faut dissocier la logique d'attribution des moyens par le CNRS et la logique de fonctionnement du laboratoire.

Nicolas POSTEL (SNESUP-FSU/CGT-SUP) demande une modification du texte dans le dernier paragraphe du chapitre « principes » : « elle refuse de s'inscrire » au lieu de « elle n'est pas de s'inscrire ».

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) pose deux questions :

- connaît-on le calendrier de la négociation ,
- quelle est la politique de l'établissement concernant l'obtention des labellisations CNRS à n'importe quel prix ?

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP-FSU/CGT-SUP) distingue les moments où la structuration de la recherche à Lille 1 peut être en cohérence avec celle du CNRS de ceux où les deux approches sont en contradiction.

Le Président répond que la position de la direction de l'université lors de la négociation est la suivante : quand les UMR ont rempli leurs objectifs, il n'y a aucune raison pour qu'elles ne soient pas maintenues. Un seul cas a été accepté, pour un laboratoire qui était en difficulté et a été proposé en Formation de Recherche en Evolution (FRE). Pour le laboratoire UMR N° 8016 (directeur : Joël GUGUEN), la position de Lille 1 est que le laboratoire ne doit pas être déclassé car le CNRS n'a donné aucune raison objective pour qu'il le soit. Les contours du Laboratoire de Mécanique de Lille (LML) UMR N° 8107 sont également encore en débat. Le Président pense que l'université a intérêt à avoir le plus de labellisations CNRS possible, même si une équipe de recherche peut être excellente sans pour autant avoir le label CNRS.

Isam SHAHROUR ajoute qu'en ce qui concerne les niveaux de reconnaissance des laboratoires, la discussion aurait du être terminée pour la fin de l'année 2009. Etant donné le retard, on peut estimer à janvier ou février 2010 la fin de ces négociations. Pour les moyens, les négociations devraient avoir lieu en mars-avril 2010.

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) demande qui va faire les réévaluations annuelles. Il suggère la formation d'un groupe de travail issu du conseil scientifique pour aider à la réalisation du diagnostic de départ. Il souhaite que les critères d'évaluation utilisés par l'université, par rapport à l'évaluation de l'AERES en « publiant » ou « non-publiant », soient mieux définis.

Isam SHAHROUR répond que l'analyse se fera au niveau des laboratoires et des composantes ; les services centraux de l'université vont collecter les informations. Un groupe de travail serait donc inutile.

Le Président ajoute que le rôle des laboratoires est de mettre en œuvre les moyens pour accompagner les enseignants-chercheurs qui en ont besoin. L'université « accompagne l'accompagnement ». Il rappelle que de multiples critères d'évaluation de l'activité recherche-valorisation existent (publication d'un ouvrage, communication scientifique, animation d'un colloque, dépôt d'un brevet, etc.). Notre procédure doit être souple avec des principes forts.

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité & Engagement) estime qu'il faut veiller à faire passer le message de la nécessité d'accompagner les collègues concernés auprès des laboratoires.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) demande qui fera l'analyse des situations individuelles en associant les collègues concernés.

Isam SHAHROUR répond que c'est le laboratoire qui mènera ces analyses et, pour les collègues qui ne sont pas rattachés à un laboratoire, la Direction de la Recherche, de la Valorisation et des Etudes Doctorales (DIRVED) et le service du personnel travailleront avec le laboratoire et la composante concernés.

Le Président soumet au vote du conseil la note de procédure d'accompagnement des enseignants-chercheurs sous réserve du changement, au quatrième paragraphe du point « Principes » de l'expression « Elle n'est pas de s'inscrire dans des visions de court terme » par « Elle refuse de s'inscrire dans des visions de court terme » :

Approuvée par 22 voix pour, 4 abstentions (délibération n° 2009-87).

7) Débat sur la Prime d'Excellence Scientifique (PES)

Le Président souhaite que ce point fasse l'objet d'une discussion qui sera prise en compte dans l'élaboration de la proposition qui sera soumise au prochain Comité Technique Paritaire. Un échange a eu lieu précédemment avec le conseil scientifique qui a souhaité revoir certains points de la proposition initiale.

Deux principes ont été retenus :

- La PES est attribuée selon trois niveaux indistinctement des grades et des fonctions,
- La prise en considération de l'égalité femmes/hommes, en faisant une remontée des niveaux pour les femmes ; cette suggestion donne lieu à des formulations alternatives,
- Trois niveaux de PES en fonction des évaluations nationales comportant
 - une note globale (A, B, C)
 - quatre notes prenant en compte les critères suivants : production scientifique, encadrement doctoral, rayonnement scientifique, prise de responsabilité.

Jean-Philippe CASSAR, vice-président de la Valorisation du Potentiel Humain, commente la proposition relative à l'attribution de la PES. Il précise qu'auparavant les Primes d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) étaient attribuées par l'instance nationale. Il n'y avait pas d'explication par rapport aux choix faits. Il souligne, par conséquent, le progrès réalisé dans la démarche même si cette première évaluation ne pourra se faire que sur quatre mois.

Dans la nouvelle configuration, les résultats de la procédure locale, après avis du CTP et du CA, et de l'évaluation nationale seront transmises individuellement aux personnels concernés.

Jean-Philippe CASSAR estime que le recours à une instance nationale correspond à la bonne manière de travailler.

Les critères et les règles établis cette année devront valoir pour les quatre années à venir.

En 2009, 151 collègues ont déposé une candidature : les avis A et B représentent 82 candidats.

Le Président donne la parole à l'assemblée.

Robert LITWAK (SNESUP-FSU/CGT-SUP) estimerait intéressant de donner des primes à plus de femmes plutôt que d'améliorer les catégories en donnant plus d'argent à chacune. Il se dit un peu choqué par le

fait que ce qui a été retenu pour empêcher le rehaussement, c'est la présence d'un « C » dans l'évaluation. En effet, si une femme maître de conférence ne peut encadrer un doctorant, par exemple, elle obtiendra la note « C ».

Yann SECQ (Ouverture & Indépendance) souhaiterait une discussion de fond sur la politique de l'ensemble des primes, plutôt que de traiter les problèmes « par petits bouts ». Il demande également que le travail autour de la PES soit réalisé dans la plus grande transparence : que la liste des candidats soit connue ainsi que la liste des personnes ayant obtenu la PES.

Pauline LAFITTE (Dynamisme, Pluralité & Engagement) abonde dans le sens de l'intervention de Robert LITWAK (SNESUP-FSU/CGT-SUP) : elle considère « dévalorisant » pour une femme qui lui soit demandé moins de choses qu'à un homme pour une prime équivalente. Elle propose un réexamen des dossiers des femmes candidates afin de prendre compte les clauses de la « charte égalité femmes/hommes ». De plus, elle relève le problème de la faiblesse du nombre de candidatures féminines nécessitant un travail de fond dans l'incitation à candidater.

Jean-Philippe CASSAR précise que la campagne a recueilli 26 candidates pour 126 candidats, cette proportion étant inférieure à la proportion de femmes par rapport aux hommes chez les enseignants-chercheurs. Le retour des avis globaux de l'instance nationale correspond à : 5 femmes en A sur 32, 4 femmes en B sur 50, 17 femmes en C sur 70.

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité & Engagement) s'accorde avec la position de Pauline LAFITTE (Dynamisme, Pluralité & Engagement). Il faut regarder plus précisément la situation de chaque femme enseignant-chercheur. Par ailleurs, il émet des réserves sur la proposition présentée. Il note le caractère relatif des quatre critères compte tenu du nombre de dossiers à retenir. Il estime que, seule, la note globale devrait être prise en compte. Il estime « dangereux et déraisonnable » de tenir compte des notes individuelles sur les quatre critères.

Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité & Engagement) se fait porte parole d'Alain CAPPY (Dynamisme, Pluralité & Engagement) qui s'est excusé de ne pouvoir être présent. Il propose une méthode simple, claire et pragmatique consistant en un financement de tous les « A » et les « B » avec deux taux permettant de s'adapter au budget, la prime pour les personnes classées « A » correspondant au montant de l'ancienne PEDR. Il considère par ailleurs que le fait que les professeurs et les maîtres de conférence soient reconnus de la même façon relève d'un réel progrès.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) s'accorde sur le fait que utiliser deux taux serait plus simple. Pour les femmes, si les responsabilités de grands équipements et de formations en master sont tenues par des hommes, elles ne peuvent y accéder. Il pense que la proposition précédente est plus saine et plus lisible que la proposition présentée par le vice-président ; elle pourrait également encourager les femmes à accepter de prendre des responsabilités.

Jean-Philippe CASSAR observe que le point d'achoppement du débat concerne le poids de l'évaluation globale par rapport à la confiance accordée au profil du candidat. Tout en reconnaissant les arguments de Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité & Engagement), il pense que, selon le nombre et la qualité des dossiers, le fait de passer outre l'évaluation nationale avec ses quatre niveaux d'évaluation serait dommageable. La prise en compte de la charte égalité femmes/hommes, dans l'hypothèse de donner des PES à plus de femmes, demande un réexamen complet de tous les dossiers. S'agissant de l'aspect politique des primes, il n'est pas possible de tenir compte de la « gestion du travail » sans examiner aussi l'aspect « reconnaissance des activités » ; le groupe de travail sera amené à faire une synthèse réglementaire sur toutes les primes, les cumuls possibles ou non et l'ensemble des dispositifs sur les statuts des enseignants-chercheurs afin d'avoir une bonne base de travail. En ce qui concerne l'aspect transparence, la proposition de la direction se base sur une logique de critères permettant d'examiner les dossiers et l'information sera faite aux candidats.

Isam SHAHROUR rappelle qu'il faut tenir compte de la contrainte budgétaire qui est d'environ 330 000 € ;

les primes sont données pour quatre ans. La prime attribuée peut théoriquement aller de 3500 € à 15 000 €. La bonne qualité des enseignants-chercheurs de Lille 1 se traduit par les notes obtenues. Le vice-président estime par ailleurs qu'une note « B » en production scientifique a un sens, et il est possible d'en tenir compte. Il y aurait un élément discriminant au niveau des notés « B ».

Jean-Philippe CASSAR indique qu'il faut considérer les critères d'évaluation de façon différente selon qu'il s'agit d'un professeur ou d'un maître de conférence ; par exemple, l'encadrement de master n'est pas pris en compte comme un élément d'encadrement pour un professeur, alors qu'il peut l'être pour un maître de conférence.

Le Président reconnaît sa préférence pour une solution simple. En tout état de cause, il constate que le conseil est au moins d'accord sur la non discrimination entre les professeurs et les maîtres de conférence. Il remarque que, si les quatre critères d'évaluation n'étaient pas pertinents, les commissions ne les auraient pas mis en avant et auraient simplement proposé une note globale. Si des notes différenciées ont été attribuées, c'est qu'elles ont leur importance, estime le Président.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-FSU/CGT-SUP) pense que la politique du ministère est de diviser et d'encourager la concurrence entre les personnels. Pour lui, nous ne sommes pas obligés de « courir dans ce sens » : c'est, selon lui, la raison de ces quatre critères. Il considère que c'est beaucoup plus « mobilisant » pour les collègues, femmes ou hommes pour accepter de prendre des responsabilités d'avoir une prime, même à un taux plus faible. Ce n'est pas parce que nous disposons de nombreux critères que ceux-ci sont forcément pertinents ; il pense qu'il faut avoir « un peu de recul » par rapport à ce qui vient du ministère.

Le Président répond que la proposition de la direction traite de tous ces aspects relatifs de l'évaluation, mais aucun système ne peut être parfait. Les deux solutions ont leurs avantages et leurs inconvénients. Il remercie le conseil d'administration pour ce débat et les propositions alternatives.

Pauline LAFITTE (Dynamisme, Pluralité & Engagement) souligne que la proposition représente une amélioration par rapport aux années précédentes. De son point de vue, avoir cinq notes, c'est toujours plus éclairant qu'avoir une simple réponse « oui » ou « non » pour les candidats à la prime. Mais l'existence des commissions nationales est, selon elle, menacée dans le temps avec le passage à l'autonomie des établissements. Le principe qu'il faut défendre, c'est le système d'évaluation au niveau national pour l'ensemble des universités.

Le Président demande si, dans le schéma proposé par Alain CAPPY (Dynamisme, Pluralité & Engagement) via Francis GUILBERT, les femmes faisant partie des personnels classés « B » doivent être examinées particulièrement selon les critères proposés précédemment.

Pauline LAFITTE (Dynamisme, Pluralité & Engagement) répond que c'est plutôt pour le classement des femmes en « C » que le problème se pose ; en effet, les femmes n'ont pas été évaluées avec les critères figurant dans la charte égalité femmes/hommes de Lille 1.

Robert LITWAK (SNESUP-FSU/CGT-SUP) doute que l'équité existe dans l'évaluation des femmes par rapport aux hommes.

8) Délibération sur des modifications apportées à la charte des associations

Ce point est reporté à l'ordre du jour d'un prochain CA.

9) Questions diverses

- Désignation de trois représentants de l'université Lille 1 au conseil du Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SIUMPPS) :

La vice-président chargé de la Vie Etudiante, Sandrine ROUSSEAU, fait la proposition suivante :

- pour le collège étudiants, le vice-président étudiants, Mamadou BARRY qui désignera son suppléant,
- pour le collège des personnels BIATOSS, la responsable du relais handicap, Cécile DUJARDIN – suppléante :
- pour le collège des enseignants-chercheurs, la vice-présidente Sandrine ROUSSEAU elle-même.
- représentant extérieur : un appel a été fait au CROUS, dans la mesure où ne figure pour l'instant aucun représentant du CROUS dans le conseil, mais il n'y a pas eu encore de réponse. En second lieu pourrait être proposé l'élu de la ville de Villeneuve-d'Ascq chargé des relations ville-universités, Sébastien Costeur.

Le Président rappelle que le conseil a voté les statuts du SIUMPPS.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) demande si des suppléants sont prévus pour l'ensemble des participants.

Le Président répond par l'affirmative, puis soumet la proposition au vote du conseil :

Approuvée par 22 voix pour, 4 abstentions (délibération n° 2009-87).

- La prochaine séance du conseil d'administration est annoncée pour le 29 janvier 2010.



La séance du conseil d'administration plénier est levée à 19 h 40.

Le Secrétaire Général,

Le Président,

Patrice SERNICLAY

Philippe ROLLET